



L'Heureux Cyclage
MNEI
5 place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE
Mail : contact@heureux-cyclage.org

A Grenoble, le 14 février 2017

Objet : Invitation aux Rencontres Nationales de L'Heureux Cyclage et convocation à l'Assemblée Générale du 28 mars au 2 avril 2017 à Gap

Bonjour,

Pour les neuvièmes rencontres de L'Heureux Cyclage, tous les ateliers vélos seront **accueillis par l'atelier Mobil'Idées à Gap**. Nous avons le plaisir de vous convier à cet événement qui graisse chaque année les roulements du réseau.

Comme les années précédentes, les premières journées sont consacrées à diverses activités allant de débat sérieux à des concerts ou d'autres jeux autour du vélo, tandis que le samedi a lieu les gros débats et l'Assemblée Générale, avant un dimanche de travail destiné à préparer l'année à venir. À la grossière clé à molette, cela donne :

- Jeudi 30 mars : accueil des participant.es à Gap autour d'un jeu de piste, et débat public sur le cyclotourisme à partir de 18h30.
- Vendredi 31 mars : ateliers de discussion tout au long de la journée, puis départ en Véloparade vers "la colo" à une dizaine de kilomètres de Gap, où se dérouleront le reste des rencontres
- Samedi 1er avril : gros débat autour de la politique du réseau, blagues bien sûr mais aussi Assemblée générale ordinaire totalement extraordinaire, suivi de concerts.
- Dimanche 2 avril : réunion du Conseil d'administration élu la veille (9h30), groupes de travail, et embrassades.

Vous trouverez ci-joint un programme détaillant les plages d'activités. Il faut cependant savoir que les horaires ne sont pas définitifs et peuvent être modifiés.

Si l'on démonte un peu le programme pour comprendre un peu plus la journée du samedi, **nous vous convions très officiellement à l'Assemblée Générale annuelle de l'association L'Heureux Cyclage**, le réseau des ateliers vélo participatifs et solidaires.

Celle-ci se tiendra **le samedi 1 avril à 15h à la Colo** c'est à dire le Centre des Vacances des Alpes, sis Route de Marseille, 05 000 GAP ; coordonnées GPS: latitude 44.494516, longitude 6.038599.

L'ordre du jour de celle-ci sera le suivant :

- Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Présentation du système de votation
- Présentation des ateliers adhérents 2016 et connus en 2017
- Validation des nouveaux ateliers adhérents
- Présentation et approbation des rapports moral, d'activités et financier 2016
- Présentation du budget prévisionnel et du rapport d'orientation

- Questions diverses et échange avec la salle
- Vote du budget prévisionnel et du rapport d'orientation 2017 - 2018
- Présentation des candidatures pour le Conseil d'Administration
- Élections du conseil d'administration
- Choix du lieu d'accueil des rencontres 2017

L'Heureux Cyclage vit grâce à ses ateliers adhérents et à ses bénévoles. **Nous vous invitons à proposer votre candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration de L'Heureux Cyclage !** Bien sûr, d'autres moyens sont possibles pour bénévoler pour le réseau. Les rencontres sont un bon moment pour constituer des groupes de réflexion et de travail.

Le samedi matin aura lieu une discussion importante sur la politique du réseau à laquelle tous les participant.es aux Rencontres sont convié.es.

Cette discussion sera découpée en 3 parties :

- réflexion sur le fonctionnement du Conseil d'Administration
- débat sur de possibles modifications statutaires
- réflexion sur le positionnement politique extérieur du réseau.

Nous n'attendons pas la stabilisation définitive du programme pour vous envoyer la présente missive car nous croyons au pouvoir du papier pour mobiliser les foules, et il nous semble essentiel que vous receviez au plus tôt cette convocation.

Dans l'attente, nous vous invitons à consulter dès à présent la **page dédiée aux neuvièmes rencontres** sur le site internet du réseau : <https://www.heureux-cyclage.org/rencontres-2017.html>. Vous y trouverez le programme, les documents relatifs à l'AG (rapports moral, d'activité, financier), ainsi que le **questionnaire d'inscription** aux rencontres (dès qu'il sera mis en ligne) **à remplir avant le 20 mars**. Les détails d'organisation et de logistique y sont ou seront précisés. Comme les années précédentes, nous souhaitons ouvrir ces rencontres à toutes et à tous et la participation financière est ramenée au minimum.

Si vous ne pouvez pas être présent.e.s , il est possible de faire représenter votre atelier par un autre membre-adhérent de L'Heureux Cyclage en nous transmettant les pouvoirs ci-joints dûment remplis. De plus, il vous est possible de nous adresser par écrit des **contributions aux questions diverses**. Des réponses y seront apportées au cours de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à **renouveler votre adhésion au plus vite pour l'année 2017** en nous renvoyant le bulletin que vous trouverez sur le site internet de L'Heureux Cyclage, dans la rubrique Le Réseau / Nous rejoindre / Devenir membre du réseau.

Cette année on ne vous envoie pas les guides de administrateurices et des RG, parce que vous l'avez déjà reçu en cours d'année dans le cadre d'un courrier global.

Nous vous prions d'agréer nos salutations, heureuses et solidaires.

Le CA de L'Heureux Cyclage

Annexe n°1 : EXTRAITS DES STATUTS DE L'HEUREUX CYCLAGE

« ARTICLE 8 : L'Assemblée Générale ordinaire

Les Assemblées Générales se composent de tous les membres en règle avec les statuts de l'association et à jour de leur cotisation.

Elle se réunit une fois par an. Toutefois elle peut être convoquée extraordinairement soit par le Conseil d'Administration, soit à la demande de la majorité qualifiée des ateliers vélo adhérents.

Les convocations, avec l'ordre du jour, sont envoyées au moins quinze jours à l'avance aux membres. L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion et sur tout autre objet du Conseil d'Administration. Elle délibère sur la situation morale et financière de l'association et sur les seules questions inscrites dans l'ordre du jour. Elle vote un budget prévisionnel pour l'exercice suivant et le rapport d'orientation.

Elle vote le règlement intérieur et ses modifications. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue des votants et sur les questions mises à l'ordre du jour. Chaque Atelier vélo adhérent dispose d'une voix. Il est représenté par une personne de son choix.

La présence ou la représentation d'au moins le tiers des ateliers vélo adhérents est indispensable.

L'Assemblée Générale élit chaque année les membres du Conseil d'Administration.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée Générale à la première convocation, l'Assemblée sera convoquée à nouveau à un mois d'intervalle. Lors de cette réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

Le vote par procuration est autorisé. Les représentants empêchés peuvent se faire représenter, soit par un autre représentant de leur structure, soit par un autre membre de L'Heureux Cyclage au moyen d'un pouvoir écrit; un membre ne pouvant recevoir plus d'un pouvoir. Le règlement intérieur précise les dispositions du vote par procuration. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote à bulletin secret peut être exigé si un des adhérents présents le demande.

Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal. Il est également tenu une feuille de présence signée par chaque personne physique présente. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.